



# CGT ÉDUC'ACTION PARIS

BOURSE DU TRAVAIL, BUREAU 401  
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU - 75 010 PARIS CEDEX  
TÉL. : 01 44 84 51 18 - CGTEDUC75@GMAIL.COM  
[HTTP://CGTEDUCTION75.FREE.FR/](http://CGTEDUCTION75.FREE.FR/)

Paris, le 19 septembre 2011

Monsieur l'Inspecteur d'académie chargé du premier degré,

Notre attention a été retenue par un courriel que vous avez adressé aux directrices et directeurs d'école de l'académie le 19 septembre courant, directement et sous couvert des inspectrices et inspecteurs de circonscriptions, ayant pour objet le préavis de grève pour le mardi 27 septembre et la mise en place du service d'accueil.

Nous y avons relevé plusieurs approximations de nature à porter préjudice à l'exercice du droit de grève - déjà dénaturé par la mise en place du service minimum d'accueil auquel nous restons farouchement opposés - par les limitations supplémentaires qu'elles posent, en dehors de tout cadre réglementaire.

Nous vous serions donc gré de bien vouloir transmettre les précisions et rectifications suivantes aux destinataires de votre précédent courrier, afin que chacun puisse prendre la mesure pleine et entière de ses droits et de la meilleure manière de respecter et faire respecter ceux de tous les fonctionnaires placés sous votre autorité.

- La seule limite légale pour faire parvenir les intentions de grève aux inspecteurs chargés de circonscriptions est le samedi 24 septembre 2011 à 23h59.
- Le moyen du formulaire que vous fournissez ne revêt aucun caractère obligatoire ; les seules obligations, en dehors de l'identification du fonctionnaire, n'ayant trait qu'à la date et à l'heure de la grève à laquelle le fonctionnaire déclare vouloir participer. Les déclarations adressées par simple courriel via le mail académique sont donc recevables sans nécessité d'un envoi par fax comme peut le laisser penser le modèle joint à votre envoi.
- Seuls les enseignants chargés de classe sont concernés par les déclarations d'intention de grève.

Nous tenons à votre disposition, à toutes fins utiles, les références des textes réglementaires dont vous avez en charge l'application.

Persuadés que vous saurez apporter ces précisions et rectifications dans les meilleurs délais, nous vous assurons de notre dévouement au service public d'Éducation Nationale.

Pour la CGT Éduc'Action Paris,

Dante Bassino, secrétaire académique

Antoine Dierstein, responsable premier degré